

**MUNICIPALITÉ DE
NOTRE-DAME-DES-SEPT-DOULEURS
PROVINCE DE QUÉBEC
G0L 1K0**

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, tenue le 7 décembre 2019, à 9 h 00 au Centre communautaire, 6203 chemin de l'Île

Sont présents messieurs les conseillers André-Pierre Contandriopoulos, Léonce Tremblay et Carol Caron sous la présidence de madame Louise Newbury, mairesse.

Est aussi présent M. Denis Cusson, directeur général agissant à titre de secrétaire.

Est absent : M. Charles Méthé

1. Ouverture de la séance

Mme Louise Newbury, mairesse, déclare la session ouverte à 9 h 05.

2. Vérification du quorum

Quatre membres sont présents. Le quorum est atteint. M. Charles Méthé a motivé son absence.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution numéro 19.12.07.01

Il est **proposé par M. André-Pierre Contandriopoulos**, appuyé par M. Carol Caron, que le conseil adopte le projet d'ordre du jour avec les modifications suivantes : Retrait du point 9.1 et 9.1.1 et remplacement par le point 9.1 Réparation du Phare : demande de paiement numéro 2 par ARDAM, ajout point 10.7 Le manganèse dans l'eau, ajout point 12.1 Corporation des maisons du Phare.

Adoptée à l'unanimité

4. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 9 novembre 2019

Les membres ont reçu le procès-verbal.

Résolution numéro 19.12.07.02

Il est **proposé par M. André-Pierre Contandriopoulos**, appuyé par M. Léonce Tremblay :

Qu'il y ait dispense de lecture du procès-verbal puisque les membres l'ont déjà reçu;
Que le conseil adopte le procès-verbal de la séance régulière du 9 novembre 2019.

Adoptée à l'unanimité

5. Suivis au procès-verbal

- La décision du conseil concernant la demande de dérogation mineure de M. Keaven-Yannick Desrochers a été transmise aux propriétaires, au notaire, aux membres du CCU et à Mme Julie Lemieux, le 20 novembre ;
- La programmation des travaux pour le programme TECQ a été déposée le 20 novembre;
- L'avis public annonçant l'horaire des séances du conseil a été publié le 19 novembre ;
- M. Michaël Lajoie-Fraser a été informé de la commande de balises pour le pont de glace le 13 novembre ;
- La demande de soutien financier à Parc Canada pour des réparations au Phare a été transmise à l'organisme le 15 novembre et au Fonds de soutien à la ruralité le 18 novembre ;
- La demande de soutien financier pour l'aménagement d'espaces pour enfant et pour ado a été transmise à la Caisse Desjardins de Viger et Villaray le 12 novembre ;
- Mme Lyne Boyer a été informée par téléphone des résolutions adoptées par le conseil concernant la bibliothèque le 11 novembre et par écrit le 2 décembre ;
- L'appui à la demande de création d'un nouveau fonds pour financer la réfection et le maintien de routes en milieux ruraux initiée par la MRC du Haut-Saint-François a été transmise à l'organisme, aux ministres responsables et au député le 19 novembre ;
- Les fournisseurs ont été payés.

6. Rapport de la Mairesse

Bonjour,

Ces deux dernières semaines, j'ai eu de nombreux échanges avec des représentants de la Société des traversiers du Québec. La semaine dernière j'ai discuté avec M. Pierre Tanguay, directeur des traverses des îles du Saint Laurent, et nous avons aussi eu plusieurs échanges courriel. Je n'ai pas pu le rencontrer puisqu'il était en congé de maladie. Mais, j'ai eu l'occasion, cette semaine, de rencontrer son supérieur, M. Pascal Larose vice-président à l'exploitation et par la suite M. Stéphan Lafaut, président directeur de la STQ.

Plusieurs sujets ont été abordés durant ces rencontres. Notre règlement sur une redevance auprès des non-résidents a été longuement discuté. Il y a de l'espoir puisque tous les intervenants sont d'accord avec cette demande, mais l'aspect légal, par rapport à la tarification de la STQ, reste à valider.

J'ai rappelé de nouveau, la nécessité d'avoir un petit bateau à faible tirant d'eau pour piéton. Sur ce sujet, la STQ nous informe qu'ils sont en attente du financement. Ils attendent la réponse pour 2020. Les plans seront par la suite élaborés et la construction

suivra pour une livraison en 2021. Notre opinion sera sollicitée lors de l'élaboration des plans.

J'ai abordé les réclamations des résidents pour des dépenses effectuées lorsqu'il y a une annulation de traverse due à une panne du traversier ou à des aléas d'ordre naturels. Une politique de remboursement sera émise en 2020. Mais pour les aléas naturels, il y a peu d'espoir.

Pour les citoyens ou les visiteurs qui travaillent à l'extérieur et qui ne peuvent pas traverser sur l'Île les vendredis après-midi, j'ai demandé de bonifier le service d'hélicoptère en ajoutant le samedi matin, chaque semaine. Pour l'instant, nous avons ce service un samedi par mois.

Bonne réunion.

7. Correspondance

La liste de la correspondance reçue a été remise aux membres du conseil.

8. Première période de questions

8.1 Réponse aux questions de la séance précédente

Toutes les questions ont été répondues.

8.2 Questions et interventions

Quatre personnes sont présentes. Les questions et les interventions des citoyens et des citoyennes portent sur les sujets suivants :

C.- Constat qu'il y a beaucoup de récupération dans le conteneur à déchets malgré l'affichage qui est fait sur le conteneur.

R.- Malheureusement, nous faisons le même constat. On ne sait plus vraiment de quelle façon procéder pour sensibiliser les citoyens. Nous relancerons les textes de sensibilisation, à cet égard. Nous ne voulons pas être obligé à installer des caméras.

Q.- Qui opérera le souffleur à neige ?

R.- Le directeur général ou toute personne disponible. Denis Legault pourrait peut-être le faire durant le pont de glace. Avec les panneaux de protection qui ont été installés pour protéger la galerie, le bureau municipal sera moins affecté.

Q.- Y a-t-il une personne mandatée pour faire l'inspection des chemins ?

R.- C'est le directeur général. C'est l'intermédiaire entre les citoyens et le fournisseur.

Q.- Dans les deux semaines qui ont suivies la tempête de neige de novembre, pourquoi le chemin n'a-t-il pas été entretenu ?

R.- Nous sommes bien conscient du problème et ce n'est pas par faute de ne pas avoir essayé. Une demande d'intervention a été faite auprès du contractuel mais comme sont contrat ne débutait qu'au premier décembre, le service n'a été donné qu'une semaine

plus tard. Nous travaillons pour améliorer la situation, et nous avons adopté un amendement au contrat du fournisseur pour faire débiter le contrat plus tôt.

Q.- L'employé de voirie a passé avec le tracteur au bout-d'en-bas, pourquoi ne l'a-t-il pas fait au Bout-d'en-haut ? Les conditions d'intervention des premiers répondants en hiver ne sont pas faciles, il faut trouver un protocole d'intervention qui serait automatique pour le contractuel. Qui faut-il appeler s'il y a un problème ?

R.- Une intervention a été faite pour sensibiliser l'opérateur à veiller à la sécurité des chemins en tout temps. S'il y a un problème il faut appeler le directeur général ou au besoin Léonce Tremblay.

9. Affaires en cours

9.1 Réparation du Phare : demande de paiement numéro 2 par ARDAM

Résolution numéro 19.12.07.03

CONSIDÉRANT l'entente contractuelle avec l'entreprise ARDAM ;

CONSIDÉRANT la facture présentée par ARDAM pour la réalisation des travaux à ce jour ;

Il est **proposé par M. André-Pierre Contandriopoulos**, appuyé par M. Carol Caron :

Que le conseil adopte la demande de paiement numéro 2 de ARDAM au montant de 1 921,52 \$, incluant les taxes;

Que le financement de ces travaux soit assuré par la subvention reçue du ministère des Pêches et Océans pour la réparation du Phare.

Adoptée à l'unanimité

10. Affaires nouvelles

10.1 Déclaration des intérêts pécuniaires des élus

Je, soussigné, Denis Cusson, directeur général et secrétaire-trésorier certifie avoir reçu les déclarations des intérêts pécuniaires des élus aux dates suivantes :

Léonce Tremblay, conseiller no 3

7 décembre 2019

Et je la dépose officiellement au conseil.

Denis Cusson, directeur général et secrétaire-trésorier

10.2 Avis de motion pour le dépôt du projet de règlement no 179 sur la tarification des services

AM 19.12.07.01

Avis de motion est **donné par M. André-Pierre Contandriopoulos** qu'un règlement portant sur la tarification des services municipaux sera déposé à une prochaine séance du conseil. Le règlement a pour objectif d'établir une politique de tarification et de location des biens, des services et des activités municipales en fonction de la consommation d'un service municipal et le bénéfice reçu par les contribuables. Par ce règlement la Municipalité procède à une refonte complète de sa réglementation et les résolutions relatives aux tarifs imposables pour les biens et services et regroupe toutes les dispositions dans un seul et unique règlement.

10.3 Avis de motion pour le dépôt du projet de règlement no 180 sur le budget 2020

AM 19.12.07.02

Avis de motion est **donné par M. Carol Caron** en vue de l'adoption d'un règlement ayant pour objet les prévisions des dépenses et des revenus pour l'exercice 2020, l'adoption du taux de taxe générale, du taux de la taxe spéciale sur l'emprunt pour l'acquisition de véhicules municipaux, de la taxe spéciale sur le Centre communautaire, de la taxe des vidanges et du plan triennal d'immobilisations.

10.4 Contrat pour la réalisation et l'entretien du pont de glace

Résolution numéro 19.12.07.04

Il est **proposé par M. André-Pierre Contandriopoulos**, appuyé par M. Léonce Tremblay, que le conseil adopte l'entente contractuelle avec M. Jacques Fraser pour la confection, l'entretien et la surveillance du pont de glace selon les modalités suivantes :

- 5 810 \$ pour la confection et le balisage du pont et pour l'utilisation de son équipement ;
- 1 245 \$ par semaine durant l'ouverture du pont ;
- 1 245 \$ pour la semaine suivant la fermeture du pont pour assurer une surveillance et la sécurité.

Adoptée à l'unanimité

10.5 Achat de publicité dans le dépliant horaire du traversier

Résolution numéro 19.12.07.05

CONSIDÉRANT le besoin de sensibiliser la population et les visiteurs sur la nécessité du recyclage des matières résiduelles sur l'île ;

CONSIDÉRANT le niveau de diffusion du dépliant horaire du traversier ;

Il est **proposé par M. Carol Caron**, appuyé par M. Léonce Tremblay, que le conseil adopte l'achat de quatre espaces format carte d'affaire dans le dépliant horaire du traversier publié par la Société Inter-Rives au coût de 344,92 \$ incluant les taxes.

Adoptée à l'unanimité

10.6 Confection du rôle d'évaluation 2021, 2022, 2023

Résolution numéro 19.12.07.06

CONSIDÉRANT l'analyse faite par l'entreprise Servitech sur les transactions effectuées durant les trois dernières années et les comparatifs avec les autres municipalités de la MRC ;

CONSIDÉRANT la recommandation faite par l'entreprise Servitech de reconduire le rôle d'évaluation actuel pour le prochain cycle triennal ;

Il est **proposé par M. Léonce Tremblay**, appuyé par M. André-Pierre Contandriopoulos, que le conseil adopte la recommandation de Servitech de reconduire le rôle d'évaluation actuel pour le prochain cycle triennal 2021-2022-2023.

Adoptée à l'unanimité

10.7 Manganèse dans l'eau de consommation

M. André-Pierre Contandriopoulos estime que par la configuration de l'île il pourrait y avoir présence de manganèse dans l'eau. Il y a un risque reconnu de danger pour la santé des enfants, des femmes enceintes et des personnes âgées s'il y a un taux trop élevé de manganèse dans l'eau de consommation. Il faudrait faire connaître l'état de la situation à la population pour qu'elle fasse analyser leur eau pour connaître sa composition et procéder à l'installation d'un filtre au besoin. M. André-Pierre Contandriopoulos déposera au conseil un document d'information sur cette question au début de l'année prochaine.

11. Urbanisme

11.1 Rapport du Comité Consultatif d'Urbanisme (Mme Louise Newbury)

La rencontre prévue le 30 novembre a été annulée en raison de l'absence de permis à traiter et de la non-disponibilité de plusieurs membres. La rencontre sera reprise le 8 décembre.

12. Rapport des représentants municipaux

12.1 Maisons du phare

Le conseil d'administration de la Corporation des maisons du Phare a demandé une rencontre avec la Municipalité pour discuter des suggestions de modification de l'entente qui doit être signée entre la Municipalité et la Corporation des maisons du Phare.

13. Rapport du Directeur général

Le directeur général dépose son rapport d'activités et en fait la présentation.

14. Trésorerie

14.1 Affectation de surplus non affectés au Fonds d'infrastructures municipales

Résolution numéro 19.12.07.07

CONSIDÉRANT les besoins financiers anticipés dans le prochain plan triennal d'immobilisation ;

CONSIDÉRANT le montant des surplus non affectés de la Municipalité;

Il est **proposé par M. André-Pierre Contandriopoulos**, appuyé par M. Carol Caron, que le conseil adopte l'affectation d'un montant de 10 000 \$ au Fonds d'infrastructures municipales provenant des surplus non affectés.

Adoptée à l'unanimité

14.2 Financement de certaines dépenses par les surplus et les fonds dédiés

Résolution numéro 19.12.07.08

CONSIDÉRANT le budget 2019 et le plan triennal d'immobilisation adopté le 16 décembre 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation des surplus et des fonds dédiés est prévue pour le financement de certaines dépenses ;

Il est **proposé par M. Carol Caron**, appuyé par M. André-Pierre Contandriopoulos :
QUE le conseil adopte l'utilisation des divers fonds pour le paiement des dépenses aux postes suivants:

Fonds d'infrastructures touristiques		
Poste		Montant
02.37010.422	Assurance véhicules électriques	126 ,00 \$
02.62200.335	Internet / Web	31,50 \$
02.62205.970	Cotisation Office du tourisme et des congrès (OTC)	146,00 \$
02.62210.970	Cotisation Association touristique (ATR)	297,31 \$
02.62215.970	Cotisation Société du Parc côtier Kiskotuk	600,00 \$
02.70251.528	Entretien École Michaud	299,12 \$
Total		1 499,93 \$
Subvention MPO Quai-d'en-Haut		
Poste		Montant
02.70140.141	Salaire régulier – Quai-d'en-Haut	405,34 \$
02.70140.200	Cotisation employeur – Quai-d'en-Haut	41,92 \$
02.70140.210	REER	20,27 \$
02.70140.252	CSST – Quai-d'en-Haut	7,94 \$
02.70140.512	Bail Quai-d'en-Haut	71,39 \$
Total		546,86 \$

QUE les montants affectés à ces postes soient ajustés, s'il y a lieu, lors de la vérification externe.

Adoptée à l'unanimité

14.3 Adoption des comptes du mois

Résolution numéro 19.12.07.09

Il est **proposé par M. André-Pierre Contandriopoulos**, appuyé par M. Carol Caron, que le conseil adopte les comptes présentés à ce jour au montant total de 108 174,60 \$ tels que présentés. Les salaires nets représentent 10 669,39 \$ du montant total.

Adoptée à l'unanimité

15. Deuxième période de questions

Quatre personnes sont présentes. Les questions et les interventions des citoyens et des citoyennes portent sur les sujets suivants :

Q.- Dans quel délais le préventionniste en sécurité incendie reviendra-t-il après une visite?

R.- Selon notre programme, il revisitera chacune des résidences à tous les 5 ans.

C.- Il faudrait demander à la Société Inter-Rives de mettre en valeur la publicité de la Municipalité dans le dépliant horaire.

C.- Concernant le CITQ, il faut être prudent sur l'inscription puisqu'il ne sera obligatoire d'être membre, pour les gens qui louent leur propre résidence, à partir de mars 2020.

C.- Nous ne sommes pas les seuls à avoir des problèmes avec les vidanges et le recyclage. À Beaumont, l'installation d'une barrière et une surveillance par caméra a permis de contrôler la délinquance.

R.- Toutes les municipalités ont ce problème. Le retrait des bacs roulants au Centre de récupération a amélioré la situation.

16. Levée de l'assemblée

Résolution numéro 19.12.07.10

La levée de l'assemblée est **proposée par M. Léonce Tremblay**, à 10 h 17.

Louise Newbury, mairesse

Denis Cusson, directeur général

Je, Louise Newbury, mairesse, atteste la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.